



M. le Maire Masella se réjouit du retour des conseillères Feeney, Torres et Ulin, et souhaite la bienvenue à la conseillère Small-Pennefather, nouveau membre du Conseil. Il s'est dit impatient de travailler avec les conseillères pour un autre mandat fructueux. Il souligna le changement des portefeuilles attribués aux membres du Conseil, à savoir:

- La conseillère Feeney conserve les portefeuilles des Finances et des Aînés, mais héritera également de celui des Loisirs.
- La conseillère Ulin conservera le portefeuille des Communications et y joindra celui des Travaux publics et des Bâtiments. Elle sera également responsable de l'Environnement et sera assistée dans ce portefeuille par la conseillère Torres.
- La conseillère Torres sera responsable du portefeuille de l'Urbanisme et sera assistée par la conseillère Small Pennefather. Elle assistera également la conseillère Ulin avec le portefeuille de l'Environnement.
- La conseillère Small Pennefather sera responsable du portefeuille de la Sécurité publique et assistera la conseillère Torres avec le portefeuille de l'Urbanisme.

## **7. Rapport des Conseillers**

### **a) Siège Numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

### **b) Siège Numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

### **c) Siège Numéro 1**

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

### **d) Siège Numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

## **8. Première période de questions du public**

À 20h35, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Compte tenu des circonstances, les résidents avaient été invités à soumettre d'avance leurs questions concernant tout sujet d'intérêt général au Maire et aux Conseillères.

### **Valmar Kuroi**

Demanda si la Ville avait un plan à long terme (5 ans et plus) pour la reconstruction des rues ou si c'était davantage un processus ad hoc basé sur les besoins à court terme.

### **Kate Schindler**

Demanda si la Ville allait installer des patinoires extérieures et un parc de neige au terrain Hodgson. C'était quelque chose de très apprécié par les résidents. Elle demanda si la Ville pouvait considérer déplacer le parc canin plus loin sur le terrain Hodgson: il y a des craintes que le terrain de soccer soit endommagé dans un avenir rapproché.

### **Peter Kerr**

Demanda si le Conseil allait permettre la présence du public aux prochaines séances du Conseil considérant la situation actuelle en lien avec la Covid-19 et les règles sanitaires.

### **Bronya Zaks**

Nota qu'il y a beaucoup d'intérêt pour une résidence pour personnes âgées sur le territoire de la Ville et qu'un promoteur serait peut-être intéressé si la réglementation municipale le permettait. Demanda s'il pourrait avoir un avancé en ce sens bientôt.

### **Tara Schultz**

Elle a testé son eau pour la présence de plomb et celle-ci avait un taux égal à plus du double de la limite établie par le gouvernement. Elle demanda ce que la Ville pouvait faire immédiatement pour régler le problème.

### **Christopher Mariani**

Même question que la précédente.

### **Peter Kerr**

Il exprima des préoccupations au sujet des photographies de candidats sur les affiches électorales.

### **Maria Macheras**

Elle nota que l'éclairage public est insuffisant sur Ballantyne, Brock et quelques rues dans les environs. Elle demanda ce qui pouvait être fait.

**Linda Hammerschmid**

Elle mentionna avoir écrit au Conseil pour que la date limite pour permettre les souffleurs à feuilles soit repoussée au 7 décembre chaque année.

**Kevin Brothaler**

Il demanda quels étaient les plans pour les poubelles dans les parcs. Il mentionna avoir envoyé une pétition par courriel au Conseil regroupant plus de 50% des résidents de Ballantyne entre Sherbrooke et Curzon. Ils souhaitèrent connaître comment la Ville allait respecter le plan d'urbanisme en ce qui concerne Ballantyne, Brock, Strathearn et certaines autres rues problématiques.

**Caroline Reny**

Concernant la sécurité des piétons sur Westminster à la hauteur de Broughton et sur Avon à la hauteur de Brock, elle souligna quelques problèmes (notamment le signal pour piéton qui ne fonctionne pas).

**Bill Olshefsky**

Considérant que les espaces de stationnement sur Westminster sont limités, il suggéra de peindre des lignes pour délimiter les espaces de stationnement pour faciliter les manœuvres des conducteurs.

**Marc Nerenberg**

Il mentionna que les feux de circulation au coin de Westminster et Westover ainsi que les enseignes de rues au coin sud-ouest de l'intersection furent enlevés il y a quelques mois lors de travaux du côté de Côte-Saint-Luc. L'absence des enseignes fait en sorte que beaucoup de colis ne sont pas livrés. Il demanda quand elles seront remises en place.

**Eckhard Siggel**

Il a posé deux questions le mois dernier, mais n'a pas reçu de retour. Il demanda une réponse à ces questions.

**Susan Superstein**

Elle demanda quand les nids de poule seront réparés sur le viaduc.

**Lucia Fabjian**

Elle nota que certains résidents déposent ou soufflent les feuilles mortes dans la rue. Elle demanda s'il y avait eu des changements permettant de faire cela dans les règlements municipaux.

**James Mullaly**

Le Conseil a indiqué que l'augmentation de taxes en lien avec le nouveau centre n'excéderait pas 100.00\$ par ménage par année. Il demanda comment le Conseil est arrivé à ce chiffre et si la taxe serait une augmentation progressive ou amortie. Il demanda également pourquoi la nouvelle traverse piétonnière au coin de Sherbrooke et Westminster devait attendre les travaux d'Exo sur Sherbrooke.

**Peter McLean**

Il nota que, devant l'arrêt d'autobus au coin de Nelson et Westminster, il y a un trou qui devrait être réparé. Il souleva le problème des vélos sur les trottoirs.

**Andrea et Shayan Shafei**

Ils demandèrent quel était l'état actuel des réparations entre Curzon et Nelson. Ils demandèrent également ce qui était fait pour corriger la situation du plomb dans les conduites d'eau.

**Patricia McGraw**

Elle demanda ce que la Ville pouvait faire pour appliquer ses règlements en ce qui concerne une propriété voisine de la sienne et qui est à l'état de dépôt de ferraille, ainsi que pour compenser les résidences avoisinantes.

**Desiree McGraw et Chris Merrily**

Ils demandèrent comment la Ville pourrait occuper les jeunes de la Ville. Cela pourrait se faire par un forum par exemple, ou par la création d'un comité vert des jeunes. Ils notèrent que les patinoires extérieures furent un succès l'an passé et demandèrent si la Ville avait pensé utiliser le terrain de tennis pour en faire une additionnelle.

**Guido Mariani**

Avec l'élimination des systèmes de chauffage au mazout, il demanda si la Ville prévoyait apporter des lignes d'énergie de gaz à l'avenue Crestwood.

**Jo Ann Goldwater**

Elle a vu à deux occasions un véhicule de police passer à toute vitesse sur Westminster. Elle demanda si quelque chose pouvait être fait pour éviter un accident.

La première période de questions prit fin à 21h10.

## 9. **Contrats et Greffe**

### a) **Séances ordinaires du conseil en 2022 – calendrier**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que les séances ordinaires du Conseil municipal en 2022 aient lieu le dernier lundi des mois suivants aux dates indiquées à 20h00 en la Salle de musique de l'Hôtel de Ville, excepté en septembre, octobre et décembre (avant-dernier lundi):

- 31 janvier;
- 28 février;
- 28 mars;
- 25 avril;
- 30 mai;
- 27 juin;
- 29 août;
- 19 septembre;
- 24 octobre;
- 28 novembre;
- 19 décembre.

2) Que ce calendrier soit publié dans le journal The Suburban.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-004

### b) **Séances ordinaires du conseil d'agglomération**

ATTENDU que le Maire a demandé au Conseil de lui donner des directives quant aux sujets à l'ordre du jour des prochaines séances ordinaires du conseil d'agglomération, notamment l'approbation des contrats identifiés comme étant de la compétence de l'agglomération, lesdites directives devant rester en vigueur jusqu'à ce que le Conseil les modifie ou que le Maire en demande la modification.

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que le représentant au conseil d'agglomération, Monsieur le Maire Beny Massela, ait pour mandat de représenter les intérêts de la Ville au meilleur de son jugement et en particulier de se renseigner quant à la légitimité de toute imputation de dépense à l'agglomération, notamment en ce qui a trait à la répartition des coûts entre l'agglomération et les villes liées, et de voter en faveur de telles affectations seulement dans la mesure où elles peuvent être considérée comme légitimes.

2) Que cette résolution s'applique à toute séance ordinaire à venir du conseil d'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-005

### c) **Souffleuses à feuilles – conditions d'utilisation (changement de dates)**

ATTENDU que l'utilisation de souffleuses à feuilles est permise au printemps et à l'automne à certaines conditions et entre certaines dates, bien que celles-ci puissent être modifiées en conformité avec l'article 8.2 du *Règlement 456 concernant les nuisances, le bruit et la sécurité publique*;

ATTENDU que les conditions météorologiques à cette période de l'année justifient que les dates soient modifiées et que l'utilisation de souffleuses à feuilles soit permise plus tard cet automne.

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1. Que l'utilisation de souffleuses à feuilles soit autorisée jusqu'au 30 novembre 2021 au lieu du 15 novembre 2021.
2. Qu'un avis soit publié sur le site internet de la Ville pour informer le public de ce changement.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-006

**d) Projet d'arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération**

ATTENDU que la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a fait publier dans la Gazette officielle, le 13 octobre 2021, un projet d'arrêté relativement aux règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération;

ATTENDU que ce projet d'arrêté vise à reconduire les règles de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2020 ayant notamment fixé à 2,68 le coefficient afin d'établir le potentiel fiscal de chacune de ces municipalités, pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU que ledit projet d'arrêté ministériel ne prévoit aucun mécanisme de négociation entre les municipalités liées et la Ville de Montréal, et qu'il rendrait permanentes les dispositions de nature temporaire mises en place en 2017;

ATTENDU que les municipalités liées ont 45 jours pour exprimer leurs commentaires relativement à la publication de ce projet d'arrêté;

ATTENDU que les municipalités liées assument 17% de l'ensemble des dépenses d'agglomération alors qu'elles représentent 12% de la population totale de l'île de Montréal;

ATTENDU que les citoyens des municipalités liées déboursent ainsi par habitant près de 62% de plus que ceux de la Ville de Montréal pour les services d'agglomération;

ATTENDU que l'Association des municipalités de banlieue a transmis le 26 février 2019 une série de propositions auprès de la Ville de Montréal afin de rétablir un cadre fiscal plus équitable;

ATTENDU que le comité de travail sur la révision des modalités de répartition des quotes-parts des municipalités de l'agglomération de Montréal, dont les travaux ont eu lieu en 2021, n'a donné aucun résultat probant, malgré la participation collaborative des représentants des municipalités liées;

ATTENDU que la gouvernance de l'agglomération n'accorde aucun pouvoir aux municipalités liées, lesquelles ne disposent que de 12 % des votes;

ATTENDU que les municipalités liées n'ont aucune représentation dans les véritables instances décisionnelles, notamment le Comité exécutif de la Ville de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Montréal;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest rejette catégoriquement le projet d'arrêté ministériel intitulé « Règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération », publié le 13 octobre 2021.
- 2) Que la Ville de Montréal-Ouest déplore vigoureusement ce projet d'arrêté puisqu'il modifie unilatéralement l'Entente de 2017 intervenue entre les villes, laquelle prévoyait de nouvelles négociations en vue d'en arriver à une entente permanente.
- 3) Que la Ville de Montréal-Ouest constate que le projet d'arrêté ne permet pas de corriger l'iniquité fiscale au sein de l'agglomération et qu'il laisse à l'abandon les municipalités liées de l'agglomération de Montréal.
- 4) Que la Ville de Montréal-Ouest exhorte la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, à réintroduire la présence d'un comité de travail sur la révision des modalités de répartition des quotes-parts des municipalités de l'agglomération de Montréal, et que celui-ci soit plutôt supervisé par un médiateur indépendant qui saura faciliter une entente entre les parties.
- 5) Que la Ville de Montréal-Ouest invite les représentants de l'Association des municipalités de banlieue à rencontrer la ministre, afin que cette dernière intervienne selon les objectifs de la présente résolution.
- 6) Que cette résolution soit transmise aux personnes suivantes:

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Madame Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole;
- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
- Madame Dominique Anglade, cheffe de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale;
- Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois, chef parlementaire de Québec solidaire à l'Assemblée nationale;
- Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du Parti québécois;
- Madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales;
- Madame Erika Desjardins-Dufresne, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- les députés de l'Assemblée nationale qui représentent des circonscriptions de l'île de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-007

## 10. **Administration et finances**

### a) **Approbation des déboursés – 2 octobre au 11 novembre 2021**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 2 octobre au 11 novembre 2021 totalisant 1 607 008.69\$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-008

### b) **Délégation de pouvoirs pour le mois d'octobre et la première moitié du mois de novembre 2021**

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois d'octobre et la première moitié du mois de novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-009

### c) **Amendement à la résolution # 20210708-005 (contrat de rénovation de toitures)**

ATTENDU que le Conseil a adopté la résolution # 20210708-005 par laquelle il a octroyé un contrat pour les travaux de rénovation de la toiture de l'Hôtel de ville et de l'édifice du Service des Travaux publics à Les Entreprises Cloutier & Gagnon ltée;

ATTENDU qu'il a été résolu d'imputer cette dépense au surplus non affecté;

ATTENDU qu'il est maintenant jugé souhaitable de payer l'entrepreneur par le biais du budget de fonctionnement.

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

QUE le paragraphe 2 de la résolution # 20210708-005 soit remplacé par ce qui suit:

« Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-920-72-725 (Hôtel de ville) et 02-920-30-725 (Service des travaux publics). »

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-010

## 11. **Service d'urbanisme**

### a) **Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 novembre 2021.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
122-124A	
Westminster N.	Installation d'une pancarte commerciale;
176 Bedbrock	Remplacement d'une porte arrière;
447-447 Wosely N.	Remplacement d'une fenêtre de salle de bain;
252 Percival	Remplacement d'une porte arrière et d'une imposte.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
227 Brock N.	Remplacement de vingt-deux fenêtres, installation de deux puits de lumière, remplacement de deux fenêtres par une porte-patio, remplacement d'une porte par une fenêtre, remplacement des garde-corps avant et recouvrement des escaliers et paliers avant avec du pavés, remplacement de fascias et soffites;
150 Ballantyne S.	Remplacement de vingt-sept fenêtres and de la porte-patio;
34 Wolseley S.	Remplacement des auvents de l'entrée principale;
149 Percival	Remplacement de l'escalier, palier et garde-corps avant, ainsi que de la porte, l'imposte et les fenêtres latérales;
307 Strathearn N	Remplacement de treize fenêtres.

4) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal, étant entendu que certaines questions seront réglées dans le permis de construction à être émis par le Service de l'urbanisme:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
45 Westminster S	Construction d'un immeuble à usages mixtes.

5) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
136 Sheraton	Remplacement de deux fenêtres par une porte-patio à l'arrière;
45 Westminster S	Les corniches et les auvents de l'immeuble à usages mixtes.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-011

#### **b) Demande de dérogation mineure – 22 Ballantyne Sud**

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2021, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et les demandes suivantes de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 22 Ballantyne Sud dans la zone RA-8:

- afin de régulariser la marge de recul latérale Nord-Ouest du bâtiment principal, qui est de 0.33 mètre au lieu du minimum requis de 1.2 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.87 mètre.
- afin de régulariser la marge de recul latérale combinée du bâtiment principal, qui est de 2.48 mètres au lieu du minimum requis de 4 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 1.52 mètres.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-012

#### **c) Demande de dérogation mineure – 26 Brock Sud**

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2021, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 26 Brock Sud dans la zone RA-8:

- afin de régulariser la marge de recul latérale Sud du bâtiment principal, qui est de 1.03 mètres au lieu du minimum requis de 1.2 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.17 mètre.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-013

**d) Demande de dérogation mineure – 161 Strathearn Nord**

*NOTE* La Conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2021, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 161 Strathearn Nord dans la zone RB-2:

- afin d'autoriser la construction d'un agrandissement au-dessus du garage, lequel est situé à 4.86 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul arrière est de 6.1 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 1.24 mètres.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-014

**12. Travaux publics**

**a) Protocole d'entente concernant une subvention du ministère des Transports du Québec pour des travaux de réfection du chemin Avon – Avenant Numéro 1**

ATTENDU que le MTQ a convenu de déboursier un montant maximal de 600 000\$ pour des travaux de réfection du chemin Avon à être réalisés par la Ville, en vue de compenser l'usure prématurée de la chaussée dans le contexte du projet de l'échangeur Turcot, durant lequel une partie de la circulation était détournée vers Montréal-Ouest;

ATTENDU qu'un protocole d'entente fut rédigé à cette fin et accepté par le Conseil en vertu de la résolution # 20190826-010;

ATTENDU que la date limite de réalisation des obligations de la Ville est le 30 novembre 2021;

ATTENDU que des travaux de réfection ont été réalisés cette année, mais seulement sur une section du chemin Avon;

ATTENDU que le MTQ a convenu de prolonger le délai jusqu'au 30 novembre 2024, et qu'un avenant a été rédigé à cette fin;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les conditions de l'Avenant Numéro 1 au protocole d'entente conclu avec le ministère des Transports du Québec, relativement au versement d'une aide financière s'élevant à 600 000\$ pour les travaux de réfection du chemin Avon.
- 2) Que M. le Maire Beny Masella soit autorisé à signer cette entente au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-015

**b) Adjudication d'un contrat de services professionnels – firme d'architecture et équipe multidisciplinaire (reconstruction du centre sportif et récréatif)**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat de services professionnels en architecture avec équipe multidisciplinaire, dans le cadre d'un projet de reconstruction du centre sportif et récréatif;

ATTENDU que cinq (5) offres de services furent présentées à la Ville, lesquelles devaient être évaluées au plan qualitatif par un comité avant que ses membres ne puissent considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, lequel fut mené en conformité avec la législation applicable, trois (3) d'entre elles purent aussi être évaluées en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat de services professionnels en architecture avec équipe multidisciplinaire pour la reconstruction du centre sportif et récréatif soit adjugé au Consortium Blouin-Tardif Co-Architecture, étant le soumissionnaire qui a obtenu le plus haut pointage final, au prix de 2 217 399,80 \$ (taxes incluses), en conformité avec les dispositions des documents émis aux fins de l'appel d'offres MO-09-21-01, publié le 27 septembre 2021, et suivant l'offre de service reçue du Consortium le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 22-332-22-721.

3) Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-016

**c) Fourniture de sel de chemin**

ATTENDU que la Ville de Montréal a émis un appel d'offres public pour les fins d'adjudication d'un contrat de fourniture de sel de chemin durant la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU que cet appel d'offres a été émis au nom des arrondissements et de toutes les municipalités reconstituées, dont la Ville de Montréal-Ouest;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

1) Que ce contrat d'approvisionnement soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, Compass Minerals Canada Corp., sur la base d'un prix de 65,00\$ par tonne métrique incluant les frais de livraison (plus taxes).

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-629.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-017

**13. Ressources humaines**

**a) Nomination permanente – col bleu (loisirs)**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que l'employé numéro 486 soit nommé à un poste de classe 9 avec effet au 26 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-018

**14. Nominations**

**a) Désignation du maire suppléant**

**NOTE** Les dernières personnes ayant occupé le poste de maire suppléant, en commençant par le plus récent titulaire, sont Colleen Feeney, Maria Torres, Elizabeth Ulin et Dino Mazzone.

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Conseillère Elizabeth Ulin soit nommée à titre de maire suppléant pour les mois de décembre 2021 et janvier, février et mars 2022.
- 2) Que la Conseillère Elizabeth Ulin soit aussi désignée pour remplacer, au besoin, M. le Maire Beny Masella au Conseil d'agglomération et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à ce propos, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.
- 3) Que cette nomination prenne effet le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-019

#### **b) Portefeuilles des conseillers**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Conseillère Lauren Small-Pennefather soit désignée comme responsable des dossiers relatifs à la Sécurité publique et à l'Urbanisme (2).
- 2) Que la Conseillère Elizabeth Ulin soit désignée comme responsable des dossiers relatifs aux Travaux publics, aux Communications et à l'Environnement (1).
- 3) Que la Conseillère Colleen Feeney soit désignée comme responsable des dossiers relatifs aux Finances, aux Loisirs et aux sujets reliés au statut de municipalité amie des aînés.
- 4) Que la Conseillère Maria Torres soit désignée comme responsable des dossiers relatifs à l'Urbanisme (1) et à l'Environnement (2).

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-020

#### **15. Dépôt de documents**

##### **a) Déclarations d'intérêts pécuniaires**

Monsieur le Maire Masella ainsi que les Conseillères Colleen Feeney et Lauren Small-Pennefather ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

#### **16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

##### **a) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement édictant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et remplaçant le règlement 2017-009**

Monsieur le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et remplaçant le règlement 2017-009 ».

Un projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

#### **17. Seconde période de questions du public**

À 21h55, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Compte tenu des circonstances, les résidents avaient été invités à soumettre électroniquement leurs questions au Maire et aux Conseillers durant la présente séance, touchant les points à l'ordre du jour de celle-ci.

Abby Shyavitz demanda si la Ville pouvait considérer de réglementer l'utilisation des souffleuses à feuilles l'automne en fonction des conditions météorologiques plutôt que de déterminer des dates fixes au calendrier.

#### **18. Levée de la séance**

À 21h57, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20211115-021

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20211115*